

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 2129**

présenté par

Mme Lorho et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 12 BIS A

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le risque de fuite est suffisamment établi dans les cas énoncés aux alinéas 9 à 13 de l'article 12 bis A.

Cet amendement entend par conséquent proposer qu'il soit systématiquement retenu dans ces différents cas, sous réserve des "circonstances particulières" visées par l'alinéa 8.